

## Compte – rendu du colloque des contrats de rivières luxembourgeois organisé le 22/03/17 à Useldange

Le sujet de ce 5<sup>ème</sup> colloque, organisé par les contrats de rivières luxembourgeois était la libre circulation des cours d'eau. Les différentes administrations ou organismes étatiques (AGE, ANF, ONR, ASTA...), ainsi que des bureaux d'étude étaient invités pour s'échanger sur le sujet et ainsi faciliter la mise en œuvre des différents aménagements, prévus notamment dans la directive cadre sur l'eau.

Suite aux présentations, les contrats de rivières ont posé une série de questions qui ont abouti à une discussion active. Les points suivants ont été retenus :

- Quel est l'intérêt de la suppression de barrages ou d'ouvrages si par ailleurs la continuité hydromorphologique n'est pas garantie ?

Lorsqu'on veut améliorer un cours d'eau, il ne faut pas regarder ponctuellement mais le considérer comme un concept d'ensemble et voir l'évolution à long terme. Il est évident que l'accumulation de petites mesures permet d'aboutir à une amélioration générale du cours d'eau néanmoins sans pouvoir prévoir à l'avance l'évolution future de la qualité de l'eau.

- Un aménagement dans un cours d'eau peut avoir diverses utilités. Comment déterminer la priorité de l'une sur l'autre ?

Pour la directive cadre sur l'eau, l'amélioration de la libre circulation des cours d'eau est une des priorités. Dans le cas de centrales hydro-électriques, la production d'électricité ne passe qu'en second rang par rapport au cours d'eau. D'ailleurs de nouvelles autorisations pour de telles installations ne sont pratiquement plus accordées. Il a été rappelé que les échelles à poissons ne sont finalement qu'un compromis mais ne représentent en aucun cas la solution parfaite qui serait de supprimer l'obstacle à franchir.

- Lors de la réalisation d'ouvrages de franchissement de cours d'eau, quels sont les facteurs qui ont leur importance :
  - Ne pas entraver la libre circulation du cours d'eau
  - Le coût de réalisation doit rester assez modéré
  - La résistance de l'ouvrage doit être fonction des charges qu'il devra supporter

- Les administrations ont-elles un plan d'entretien pour les échelles à poisson ?

Concernant les échelles à poissons, les propriétaires sont normalement responsables de leur entretien. Souvent l'AGE les contrôle et les nettoie lorsqu'elle réalise les entretiens réguliers des cours d'eau.

- Quels sont les meilleures périodes de l'année pour l'aménagement d'une nouvelle échelle à poisson ?

La meilleure période de l'année pour construire une échelle à poisson est évidemment la période hors de crue, afin de faciliter les travaux dans le cours d'eau. Par contre si des arbres doivent être abattus pour permettre l'accès ou l'aménagement, ceux-ci devront l'être hors période de végétation.

- Quelles espèces de poissons devrait être promues dans les différents bassins versants qui pourraient servir d'espèces phares ?

Lors de l'étude d'une mesure hydromorphologique, il est important de savoir dans quelle région à poissons on se situe et ce que prévoit alors la situation de référence. (Un atlas des types de cours d'eau pour le Luxembourg a été réalisé par Birk&Pottgiesser). Les différents paramètres biologiques (Macrozoobenthos & Macrophyte) doivent également être pris en compte et pour ce faire, l'AGE peut donner des conseils.

- Serait-il possible que les contrats de rivières soient présents lors du monitoring des poissons réalisé par l'AGE ?

Les contrats de rivières peuvent évidemment être présents. Pour simplifier cela, l'AGE préviendra ces derniers, lorsqu'elle est active dans la région.

- Pour clôturer le colloque, le secrétaire d'état à l'environnement, M. Camille Gira, a fait le point sur les différentes directives et a assuré que les contrats de rivières étaient des partenaires importants pour assister les plans de gestion des zones Natura2000 et pour suivre leurs exécutions.